



Ministères - Services - Etablissements

Transition Ecologique,
Développement Durable,
Environnement,
Biodiversité,
Technologies Vertes,

Energie, Climat, Transports,
Infrastructures,
Risques Naturels,
Risques Technologiques,
Equipement, Logement,

Urbanisme,
Aménagement du Territoire,
Solidarité entre les
Territoires,
Renouvellement Urbain, Mer

Réunion relative aux Quasi-Statuts des contractuels des agences de l'eau et des établissements publics de l'environnement du 9 avril 2025

Déclaration préalable de Force Ouvrière

Madame la DRH adjointe,
Mesdames, Messieurs,

Force Ouvrière tient à rappeler, en ouverture de cette réunion, son attachement indéfectible au principe d'égalité de traitement, à la reconnaissance des qualifications et des missions exercées, ainsi qu'à la garantie d'une carrière construite sur des droits collectifs, et non sur des logiques de précarisation ou d'individualisation.

Sur les régimes indemnitaire

Malgré les revalorisations affichées, les chiffres parlent d'eux-mêmes : les montants versés aux personnels sous quasi-statut accusent un retard net par rapport aux corps homologues. Les écarts sont flagrants, allant de plusieurs milliers d'euros selon les grades. Et que dire de la situation des agents de catégorie C, très souvent en charge de missions de catégorie B ? Nous dénonçons ici une hypocrisie institutionnalisée, comme l'illustre la réponse inadmissible de la direction du Parc National de la Réunion. Dire aux agents qu'aucune requalification n'est possible tout en les incitant à postuler sur des postes de catégorie B, c'est tout simplement les mépriser.

Par ailleurs, rien n'est prévu pour les contractuels de catégorie B commissionnés en police, alors que la prime Police est réservée aux A. Nous exigeons des réponses claires sur ce point.

Sur les évolutions statutaires

FO considère ce chantier comme fondamental. Mais les propositions de l'administration posent aujourd'hui plus de questions qu'elles n'en résolvent :

- Quelle articulation entre les deux quasi-statuts ? Fusion ou maintien parallèle ?
- Quel impact d'un alignement des niveaux de diplôme ?
- L'intégration du référentiel interministériel du numérique ne risque-t-elle pas de créer des inégalités de traitement ?

Sur la **reprise d'ancienneté**, nous approuvons l'idée de reconnaître les parcours antérieurs, publics comme privés. Mais cela doit être fait avec équité. Nous demandons une **clause de revoyure** : il est inacceptable que des nouveaux recrutés soient mieux classés que des collègues en poste depuis des années.

Concernant les **promotions** :

- Les taux promus/promouvables doivent être relevés dans les catégories en extinction.
- L'accès à la catégorie supérieure doit être assoupli, avec des clauses de sauvegarde pour garantir des promotions même sans recrutements externes.
- Nous rappelons notre **revendication constante** : la requalification des C en B, en particulier pour le Parc de la Réunion.

Sur les **mobilités**, il est temps de mettre fin à l'opacité : nous demandons une réelle politique de mobilité, appuyée sur une **massification de la publication des postes**.

Sur les manques du dispositif présenté :

- Rien sur la précarité : alors qu'on enchaîne des CDD pendant 6 ans, parfois plus.
- Aucun accompagnement digne de ce nom, alors que les fonctionnaires bénéficient de chargés de mission.
- Aucune prise en compte des surcoûts spécifiques à l'Île-de-France.
- Une **visibilité de carrière quasi inexistante** pour les personnels concernés.
- L'exclusion des contractuels hors QS, pourtant tout aussi investis dans les missions de service public.

Nous exigeons également que **la subrogation** soit mise en place sans délai.

Enfin, nous posons une question essentielle : **qui finance tout cela ?**

Et dans quelles conditions ? Car nous restons fermement opposés à tout régime de rémunération basé sur une logique de "mérite". Comment garantir l'égalité de traitement entre établissements si cette part de mérite est laissée à l'appréciation locale ?

Les personnels attendent des mesures concrètes, lisibles, justes et applicables rapidement.

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIERE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



contact@feetsfo.fr



www.feetsfo.fr



01 44 83 86 20 (/22)